



Extrait du registre des délibérations 2026

DELIBERATION Conseil Municipal

Département du Vaucluse
Commune de Jonquerettes

Séance du 03/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19
Présents : 12
Nombre de suffrages : 16

Date de la convocation
26/02/2026

Délibération 04-2026

Objet Affectation de résultats
2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel BELLEGARDE

Etaient présents :

Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY, Yves CAIRON, Gilbert CHAZAL, Pascale VERHNES, Daniel LECUYER, Marc MUSCAT, Dominique MAIRE, Brigitte NEF, Lydia ZIADE, Annie GAT Valérie RUBEAUX (Magdeleine)

Procuration(s) :

Patrick POUDEVIGNE donne pouvoir à Dominique ANCEY, Jean Marie POUWELS donne pouvoir à Yves CAIRON, Marie VITALI donne pouvoir à Gilbert CHAZAL, Patrice RUBEAUX à Daniel BELLEGARDE

Etai(ent) absent(s) :

Lydie AMEVET, Sandrine GAS, Natacha BENALI,

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Pascale VERHNES

Les résultats après validation du CFU 2025, conforme au compte de gestion du receveur municipal, se présentent comme suit :

	Résultat CA 24	Résultat exercice 25	Résultat de CLÔTURE	SOLDE RAR 2025	Chiffres à prendre en compte Dans affectation de résultat
INVEST	394 751.33	140 372.07	-254 379.26	74 466.69	- 179 912.57
FONCT	253 864.8	268 543.76	522 408.56		522 408 .56

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la présente délibération

Considérant la nécessité de couvrir le déficit d'investissement

- Affectation obligatoire à la couverture de la section d'investissement (cpte 1068)
179 912.57

Solde disponible affecté comme suit

- Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 342 495.99

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (ligne 001) –
254 379.26

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5, R.2311-11 et R.2311-12,

Vu le CFU 2024 du budget principal de la commune, approuvé par délibération du 13 mars 2025

Le Conseil municipal, après ouï Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'affecter au budget 2026 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante

03/03/2026

Extrait du registre des délibérations 2026

- Au compte 001 - déficit : 254 379.26
- Au compte 002 - excédent : 342 495.99
- Au compte 1068 : 179 912.57

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Pascale VERHNES



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président de séance

Daniel BELLEGARDE



Le Maire

Certifie exécutoire la présente délibération

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte